



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

quotient familial

Question écrite n° 97072

Texte de la question

M. Alain Marty attire l'attention de M. le ministre du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'État sur la question de la suppression de la demi-part fiscale lors du projet de loi de financement de la sécurité sociale en 2009, les associations de défense des veufs et veuves, remettent en cause cette mesures mettant en avant que la situation des personnes veuves ne peut être mise sur le même plan que celle des personnes séparées ou divorcées. La possibilité de doublons invoquée par son ministère pour le versement de cette allocation ne s'applique pas dans ce cas précis, c'est pourquoi ces associations souhaiteraient le rétablissement de cette demi-part pour ces parents et il aimerait connaître la position du Gouvernement sur cette question.

Données clés

Auteur : [M. Alain Marty](#)

Circonscription : Moselle (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 97072

Rubrique : Impôt sur le revenu

Ministère interrogé : Budget, comptes publics, fonction publique et réforme de l'État

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 décembre 2010, page 13859

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)